

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Franck RIESTER, Maire.

**Étaient présents** : RIESTER Franck, DELOISY Sophie, BRUN Matthieu, ESMIEU Sarah, DAMET Eric, SAVANNE Gaby, LOZANO Thomas, BOULVRAIS Daniel, FOURNIER Pascal, SALAÛN Nathalie, MARTINAUD Valérie, CHEVRIER Kevin, ROMAIN Sonia, MARWANE Mohammed, OUSSELIN Valentin, MINETTO Karine, CALLOU Wesley, PAYENNEVILLE Sandrine, HABONNEAU Daniel, GUESDON Céline, ASHFORD Patrick, KORNEK Ann-Marie, MAYOL Frédéric, JANKLEWICZ Carole, FEUVRIER Yohan, PETIT Véronique, LENORMAND Francois, FROTTIER Franck, AMMAR-MAASSEN Sasha, DAUTREMER Chrystelle, AGOSTINELLI Sylvie

**Ont donné procuration** : Michèle KIT pouvoir à Carole JANKLEWICZ, Christine DARRAS pouvoir à Sophie DELOISY.

**Absents excusés** : KIT Michèle, DARRAS Christine.

Madame Sophie DELOISY, secrétaire de séance.

### **Franck RIESTER**

Bonjour à tous, vous m'entendez ? Bien ! Ravi de vous retrouver pour ce Conseil municipal. Je vais procéder à l'appel des présents, sachant qu'aujourd'hui, c'est Sophie Deloisy, adjointe, qui est secrétaire de séance.

(Appel des conseillers municipaux)

Merci, bien avant de rentrer dans l'ordre du jour, il faut d'abord adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars. Est ce qu'il y a des remarques ? pas de remarques. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

Un petit point avant d'aborder la question numéro un. D'abord pour saluer celles et ceux qui ont contribué et les remercier, à l'organisation de l'inauguration samedi du centre ville de Coulommiers rénové, la place Saint Denis, rue de la Pêcherie et rue Bertrand Flornoy, Sarah Esmieu et Kévin Chevrier qui ont préparé cette inauguration.

C'était un moment festif avec beaucoup de columériennes et columériens présents. Ça faisait plaisir de retrouver notre rue ouverte et en fête malgré le temps qui était un peu menaçant parfois, ça a été vraiment un beau succès. J'ai eu énormément de très bons retours, à la fois des commerçants et des columériens, qui ont eu plaisir à voir cette rue animée. Je remercie aussi les conseillers municipaux qui se sont déplacés pour l'occasion et donc encore merci et bravo ! Sachant que l'idée, c'est de garder ce côté festif jusqu'au début du mois de juillet où nous aurons la quinzaine commerciale qui viendra clôturer cette grande séquence de réinauguration du centre ville de Coulommiers. Vous avez pu constater qu'à partir de ce matin, les voitures ont réemprunté ces rues. Comme je l'ai dit lors de l'inauguration, évidemment, il y a beaucoup de columériennes et columériens qui aspirent à voir ces rues là, en permanence piétonnes. Mais c'était un engagement que nous avons pris auprès des commerçants et des commerçantes, même si certains souhaiteraient eux aussi, avoir ces rues piétonnes dans l'avenir, mais nous

## **VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

avons cet engagement de réouvrir à la circulation. Et nous verrons au fur et à mesure du temps, des discussions, des remarques des uns et des autres, comme ça avait été fait avant les travaux, à certains moments on remet piétonnes ces rues pour en profiter largement. Je pense évidemment, notamment aux samedis et aux week-ends et de voir si, progressivement, on peut étendre la piétonnisation à ces rues. Mais il faut qu'on trouve l'équilibre entre ce côté très agréable de rue piétonne quand on se balade et l'activité des commerçants. Parce que si on a une rue piétonne qui est bien, mais qu'on n'a plus de commerçants parce qu'il n'y a pas suffisamment ou plus de clients, et bien on n'aura pas gagné notre pari.

Donc, je pense qu'il faut y aller en essais, progressivement, monter en puissance et convaincre le plus possible aussi, les commerçants de la pertinence de la piétonnisation.

Et puis, il faut aussi des alternatives de circulation parce qu'il y a les piétons mais il y a aussi les voitures ! Il faut donc que les choses se fassent de la façon la plus fluide possible. Nous aurons l'occasion de faire un point en Conseil municipal lorsque la fin des échanges aura été réalisée sur les transports. C'est Sophie Deloisy qui fera un point pour vous dire un peu comment on recalibre les différentes lignes de transports en commun puisque les bus, évidemment, ne peuvent plus passer en centre-ville.

C'était, objectivement, déjà très compliqué avant les travaux et donc il faut voir, à la fois, pour le Seine et Marne Express et puis les lignes urbaines, comment on réorganise les choses.

On y travaille avec Sophie Deloisy et les équipes, à la fois, d'Ile de France Mobilités et de l'exploitant Transdev, pour voir de quelle manière on peut organiser les choses et donc on fera un point spécifique en Conseil municipal pour se faire.

Deuxièmement, aussi saluer Sophie Deloisy et toutes les équipes du CCAS, les conseillers municipaux bénévoles et les bénévoles qui ont organisé, hier, le déjeuner de nos aînés avec quasiment 500 personnes, 496 je crois que c'est ça ? j'ai bien retenu le chiffre ? Oui, 496 personnes qui étaient reçues. C'est une des traditions ici à Coulommiers, d'accueillir nos aînés lors d'un déjeuner festif. Ce qui a vraiment fait l'unanimité, donc bravo pour l'organisation et bravo pour le temps consacré par les bénévoles pour servir les repas ! Et pour servir 500 personnes, il faut y aller ! mais c'est toujours très bien organisé, donc merci à vous.

Voilà les deux points que je voulais faire en introduction, est ce qu'il y a des remarques en introduction ? pas de remarques.

### **N° 2026-DEL-030 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - INSTALLATION DE MME SYLVIE AGOSTINELLI**

#### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

Donc, on peut attaquer la question numéro une, en vous annonçant donc la démission d'une conseillère municipale et l'installation de, alors attendez parce que je crois qu'on m'a donné un papier, oui, c'est la démission de Madame Isabelle Moisy, de la liste Rassemblement pour Coulommiers et donc l'installation de Monsieur Domingo mais que l'on ne peut pas faire puisque Monsieur Domingo a démissionné, c'est ça ? Et donc nous installons Madame Agostinelli c'est ça ? Donc bienvenue Madame.

Là, il n'y a pas de vote ? non, c'est juste une procédure évidemment pour officialiser ces deux démissions donc, est ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques.

M. le Maire ;

VU le Code Electoral, article L 270 ;

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2121-4 ;

VU les circulaires des 2.2.1989, 13.03.2014 et 24.03.2014 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer un membre du Conseil Municipal suite à la démission de Mme Isabelle MOISY en date du 2 avril 2026 et de M. Jean-Luc DOMINGO en date du 07 avril 2026.

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie AGOSTINELLI venant après le dernier élu de la liste «Rassemblement pour Coulommiers » est appelé à occuper la place vacante ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation immédiate de Mme Sylvie AGOSTINELLI ;

DIT que Mme Sylvie AGOSTINELLI est inscrite au dernier rang du tableau officiel du Conseil Municipal de la ville de Coulommiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-031 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SOLIDARITE, EMPLOI ET TRANSPORT**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Question numéro 2, désignation des membres de la commission solidarité emploi et transport. Alors là, on va avoir toute une série de votes pour l'installation et la désignation des membres des différentes commissions. Vous avez sur table, la liste de ces commissions avec les membres de ces commissions.

Donc, concernant la majorité tous les noms sont en place, concernant l'opposition on a rempli vos demandes donc, si jamais, il y a soit des modifications, soit des erreurs, soit des compléments, n'hésitez pas à nous le dire au fur et à mesure. On peut le faire au fur et à mesure, c'est peut-être mieux ? Voilà.

Donc pour la commission solidarité emploi et transport, qui est présidée par Madame Deloisy, et d'ailleurs, avant que ça soit fait en Conseil municipal, il faudra peut-être que ça soit fait en commission, le point sur les transports, Madame la Présidente de la commission.

Donc :

1	Daniel Boulvrais
2	Carole Janklewicz
3	Véronique Petit
4	Michèle Kit
5	Eric Damet
6	Sonia Romain
7	Mohammed Marwane
8	Franck Frottier
9	Chrystelle Dautremer
10	

Ça va comme ça ? ça vous va ?

Qui est contre ? abstention ? Merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission solidarité, emploi et transport

Sont candidats :

1	Daniel Boulvrais
2	Carole Janklewicz
3	Véronique Petit
4	Michèle Kit
5	Eric Damet
6	Sonia Romain
7	Mohammed Marwane
8	Franck Frottier
9	Chrystelle Dautremer
10	Sylvie Agostinelli

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Daniel Boulvrais
2	Carole Janklewicz
3	Véronique Petit
4	Michèle Kit
5	Eric Damet
6	Sonia Romain
7	Mohammed Marwane
8	Franck Frottier
9	Chrystelle Dautremer
10	Sylvie Agostinelli

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-032 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SECURITE, BIEN-ETRE ANIMAL**

## **EXPOSÉ :**

### **Franck RIESTER**

Nous passons à la commission sécurité, bien-être animal qui est présidée par Matthieu Brun. Je vous propose la composition suivante :

1	Daniel Habonneau
2	Céline Guesdon
3	Carole Janklewicz
4	Pascal Fournier
5	Yohan Feuvrier
6	Sandrine Payenneville
7	Kévin Chevrier
8	François Lenormand
9	Franck Frottier
10	

C'est bon comme ça ? Qui est contre ? Abstentions ? merci.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission sécurité, bien-être animal.

Sont candidats :

1	Daniel Habonneau
2	Céline Guesdon
3	Carole Jankiewicz
4	Pascal Fournier
5	Yohan Feuvrier
6	Sandrine Payenneville
7	Kévin Chevrier
8	François Lenormand
9	Franck Frottier
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Daniel Habonneau
2	Céline Guesdon
3	Carole Jankiewicz
4	Pascal Fournier
5	Yohan Feuvrier
6	Sandrine Payenneville
7	Kévin Chevrier
8	François Lenormand
9	Franck Frottier
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-033 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX, ESPACES VERTS, PROPRETE, ENVIRONNEMENT**

## **EXPOSÉ :**

### **Franck RIESTER**

Commission travaux, espaces verts, propreté, environnement, qui est présidée par Sarah Esmieu, en lien avec Éric Damet et Pascal Fournier donc :

1	Eric Damet
2	Pascal Fournier
3	Matthieu Brun
4	Daniel Habonneau
5	Gaby Savanne
6	Ann Marie Kornek
7	Yohan Feuvrier
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	Chrystelle Dautremer

C'est bon ? Qui est contre ? abstentions ? merci.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission travaux, espaces verts, propreté, environnement.

Sont candidats :

1	Eric Damet
2	Pascal Fournier
3	Matthieu Brun
4	Daniel Habonneau
5	Gaby Savanne
6	Ann Marie Kornek
7	Yohan Feuvrier
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	Chrystelle Dautremer

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Eric Damet
2	Pascal Fournier
3	Matthieu Brun
4	Daniel Habonneau
5	Gaby Savanne
6	Ann Marie Kornek
7	Yohan Feuvrier
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	Chrystelle Dautremer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-034 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE**

## **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Commission Finances et commande publique présidée par Eric Damet donc :

1	Sophie Deloisy
2	Matthieu Brun
3	Daniel Boulvrais
4	Valentin Ousselin
5	Sarah Esmieu
6	Yohan Feuvrier
7	Sandrine Payenneville
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

C'est bon ? qui est contre ? abstentions ? merci.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission finances – commande publique.

Sont candidats :

1	Sophie Deloisy
2	Matthieu Brun
3	Daniel Boulvrais
4	Valentin Ousselin
5	Sarah Esmieu
6	Yohan Feuvrier
7	Sandrine Payenneville
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Sophie Deloisy
2	Matthieu Brun
3	Daniel Boulvrais
4	Valentin Ousselin
5	Sarah Esmieu
6	Yohan Feuvrier
7	Sandrine Payenneville
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-035 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET FAMILLES**

## **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Affaires sociales et famille présidée par Gaby Savane,

1	Valérie Martinaud
2	Véronique Petit
3	Sonia Romain
4	Nathalie Salaun
5	Eric Damet
6	Daniel Boulvrais
7	Thomas Lozano
8	François Lenormand
9	
10	

Qui en plus ? Ah très bien, Madame Agostinelli, très bien. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission affaires scolaires et familles.

Sont candidats :

1	Valérie Martinaud
2	Véronique Petit
3	Sonia Romain
4	Nathalie Salaün
5	Eric Damet
6	Daniel Boulvrais
7	Thomas Lozano
8	François Lenormand
9	Sylvie Agostinelli
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Valérie Martinaud
2	Véronique Petit
3	Sonia Romain
4	Nathalie Salaün
5	Eric Damet
6	Daniel Boulvrais
7	Thomas Lozano
8	François Lenormand
9	Sylvie Agostinelli
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-036 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE**

### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

La numéro 6, Commission Culture et patrimoine présidée par Thomas Lozano,

1	Christine Darras
2	Valérie Martinaud
3	Gaby Savanne
4	Ann Marie Kornek
5	Sonia Romain
6	Pascal Fournier
7	Eric Damet
8	François Lenormand
9	
10	

C'est bon ? et Madame Agostinelli ? très bien. Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres.

Propose de désigner les membres de la commission culture et patrimoine.

Sont candidats :

1	Christine Darras
2	Valérie Martinaud
3	Gaby Savanne
4	Ann Marie Kornek
5	Sonia Romain
6	Pascal Fournier
7	Eric Damet
8	François Lenormand
9	Sylvie Agostinelli
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Christine Darras
2	Valérie Martinaud
3	Gaby Savanne
4	Ann Marie Kornek
5	Sonia Romain
6	Pascal Fournier
7	Eric Damet
8	François Lenormand
9	Sylvie Agostinelli
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-037 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CITOYENNETE ET VIE PATRIOTIQUE**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Commission Citoyenneté et vie patriotique, présidée par Daniel Boulvrais :

1	Frederic Mayol
2	Sonia Romain
3	Michèle Kit
4	Daniel Habonneau
5	Wesley Callou
6	Valérie Martinaud
7	Sophie Deloisy
8	François Lenormand
9	
10	

Qui est contre ? abstentions ? merci.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres.

Propose de désigner les membres de la commission citoyenneté et vie patriotique.

Sont candidats :

1	Frederic Mayol
2	Sonia Romain
3	Michèle Kit
4	Daniel Habonneau
5	Wesley Callou
6	Valérie Martinaud
7	Sophie Deloisy
8	François Lenormand
9	
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Frederic Mayol
2	Sonia Romain
3	Michèle Kit
4	Daniel Habonneau
5	Wesley Callou
6	Valérie Martinaud
7	Sophie Deloisy
8	François Lenormand
9	
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-038 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPORTS**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

La 8, Sport, Nathalie Salaün,

1	Sophie Deloisy
2	Daniel Boulvrais
3	Valentin Ousselin
4	Sandrine Payenneville
5	Karine Minetto
6	Kévin Chevrier
7	Patrick Ashford
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres.

Propose de désigner les membres de la commission sports.

Sont candidats :

1	Sophie Deloisy
2	Daniel Boulvrais
3	Valentin Ousselin
4	Sandrine Payenneville
5	Karine Minetto
6	Kévin Chevrier
7	Patrick Ashford
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Sophie Deloisy
2	Daniel Boulvrais
3	Valentin Ousselin
4	Sandrine Payenneville
5	Karine Minetto
6	Kévin Chevrier
7	Patrick Ashford
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-039 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

La commission jeunesse présidée par Valérie Martinaud,

1	Daniel Boulvrais
2	Frédéric Mayol
3	Karine Minetto
4	Kevin Chevrier
5	Nathalie Salaun
6	Wesley Callou
7	Ann Marie Kornek
8	Chrystelle Dautremer
9	
10	

Qui est contre ? abstentions ? merci beaucoup.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2026-DEL-025 du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres.

Propose de désigner les membres de la commission jeunesse.

Sont candidats :

1	Sophie Deloisy
2	Daniel Boulvrais
3	Valentin Ousselin
4	Sandrine Payenneville
5	Karine Minetto
6	Kévin Chevrier
7	Patrick Ashford
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

1	Sophie Deloisy
2	Daniel Boulvrais
3	Valentin Ousselin
4	Sandrine Payenneville
5	Karine Minetto
6	Kévin Chevrier
7	Patrick Ashford
8	Franck Frottier
9	Sasha Ammar Maassen
10	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**N° 2026-DEL-040 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

## **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Alors, on passe à la commission municipale concernant l'accessibilité aux personnes handicapées ?

Alors, je prends mon document, donc c'est la question 11, et il s'agit donc de désigner un certain nombre de représentants de la commune. Donc le Maire que je suis est Président de droit. Je vous propose pour les représentants de la commune qui sont 5, il y en a 4 de la majorité et un représentant de l'opposition. Je vous propose pour la majorité Sandrine Payenneville, Véronique Petit, Sophie Deloisy et Matthieu Brun. Pour l'opposition, Madame

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Agostinelli ? Très bien. Et nous aurons 5 représentants des usagers, des associations et je vous propose :

- Marie Agnès Faye
- Marie Claude CAQUEROT
- Frédéric LABORIE
- M Leblanc (Association de guide Chien d'aveugle)

et sur l'enseignant, on a pu avancer ou pas ? Non, pas spécialement, donc ça sera un enseignant de la classe Ulis du Collège. Et, il y aurait une personnalité qualifiée, je vous propose, Philippe Goldsmith.

Est ce qu'il y a des remarques ? pas de remarque. Qui est contre ? abstentions ? Merci beaucoup.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 mars 2026, n°2026-DEL-027, approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de cette commission ;

PROPOSE de désigner au sein de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

- M. le Maire, Président de Droit ou son représentant : Michèle Kit,

## 5 représentants de la commune :

1	Sandrine Payenneville
2	Véronique Petit
3	Sophie Deloisy
4	Matthieu Brun
5	Sylvie Agostinelli

## 5 représentants des usagers et des associations (précédent mandat)

- Marie Agnès Faye
- Marie Claude CAQUEROT
- Frédéric LABORIE
- M Leblanc (Association de guide Chien d'aveugle)
- Enseignant classe Ulis

## Personnalité :

- Philippe Goldschmidt

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

## De désigner :

- M. le Maire, Président de Droit ou son représentant : Michèle Kit,

## 5 représentants de la commune :

1	Sandrine Payenneville
2	Véronique Petit
3	Sophie Deloisy
4	Matthieu Brun
5	Sylvie Agostinelli

## 5 représentants des usagers et des associations (précédent mandat)

- Marie Agnès Faye
- Marie Claude CAQUEROT
- Frédéric LABORIE

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- M Leblanc (Association de guide Chien d'aveugle)
- Enseignant classe Ulis

## Personnalité :

- Philippe Goldschimdt

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## DÉCISION :

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## N° 2026-DEL-041 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

## EXPOSÉ :

### **Franck RIESTER**

Ensuite, nous passons à la commission d'appel d'offres, question numéro 12. Je suis Président de droit, mon représentant c'est l'adjoint en charge qui est Éric Damet, adjoint aux finances et à la Commande Publique et je vous propose pour la majorité, c'est pareil, c'est 4 de la majorité, un de l'opposition. Je vous propose en titulaire puisqu'il y a des titulaires et des suppléants. En titulaire Sarah Esmieu, Pascal Fournier, Daniel Habonneau et Daniel Boulvrais et en suppléant : Patrick Ashford, Sandrine Payenneville, Yoann Feuvrier et Mohammed Marwane. Pour l'opposition, il me faut donc un titulaire et un suppléant pour la commission d'appel d'offres. Ah, ils sont là, pardon, je n'avais pas vu, je suis désolé. Donc c'est Franck Frottier, désolé, je n'avais pas vu sur la table, j'ai plusieurs papiers, alors en suppléant : Sacha Ammar Maassen. Bien qui est contre ? abstentions ? merci beaucoup.

M. le Maire,

VU les articles L.1414-2, L.1411-5, D1411-3 à D1411-5, L.2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2026-DEL-026 du 21 mars 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour constituer la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

CONSIDERANT que la C.A.O. est composée, outre le Maire ou son représentant, Président, de 5 membres titulaires à voix délibérative et de 5 membres suppléants, élus par le Conseil Municipal en son sein, à bulletin secret et au scrutin de listes à la représentation proportionnelle, au plus fort reste et que l'élection se fait sans panachage ni vote préférentiel,

INVITE le Conseil à procéder à l'élection des membres de la C.A.O. pour laquelle 5 sièges sont à pourvoir,

RAPPELLE qu'au cours de la séance précédente le Conseil Municipal a fixé les modalités de dépôt de liste pour former la C.A.O., à savoir :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir mais doivent comporter autant de titulaires que de suppléants (soit cinq au maximum)
- les listes ont été déposées auprès du Maire de Coulommiers par tout moyen formel (courrier, courriel) au plus tard le 3 avril 2026 à 17 heures.

INFORME le Conseil Municipal que 2 listes ont été déposées dans le délai.

Elle propose de les nommer dans l'ordre d'arrivée liste A et liste B et en donne lecture :

### **Liste A**

<b>TITULAIRES</b>
Sarah Esmieu

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal Fournier
Daniel Habonneau
Daniel Boulvrais
<b>SUPPLEANTS</b>
Patrick Ashford
Sandrine Payenneville
Yohan Feuvrier
Mohammed Marwane

## Liste B

<b>TITULAIRES</b>
Franck Frottier
<b>SUPPLEANTS</b>
Sasha Ammar-Maassen

PROPOSE au Conseil Municipal de procéder aux opérations électorales, en vue de l'élection des membres à voix délibérative de la CAO, autres que le Président,

DESIGNE alors deux assesseurs : Sonia Romain et Daniel Boulvrais

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller il a immédiatement été procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les résultats sont les suivants :

- Votants : 33
- Blancs/nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Quotient : suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (5) : 6,6

La répartition des sièges au quotient est la suivante :

	Liste A	Liste B
Suffrages obtenus	28	5
Répartition au quotient Suffrages obtenus / quotient	4,24	0,75
Nombre de sièges obtenus au quotient	4	0

Soit 4...sièges répartis au quotient dont : .....4 sièges pour la liste A  
et ...0 sièges pour la liste B

Reste ...1.siège à répartir au plus fort reste :

1<sup>ère</sup> répartition au plus fort reste :

	Liste A	Liste B
Restes en suffrages	1,6	5
Nombre de sièges obtenus au plus fort reste	0	1

Le 5<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste B.

## RESULTATS DU SCRUTIN

Liste A : .....4 membres titulaires et 4 membres suppléants,

Liste B : .....1 membre titulaire et 1 membre suppléant,

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de ces opérations électorales est alors dressé.

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membres de la CAO :

- Le Maire, Président de droit
- Eric Damet son représentant

<b>LISTE A</b>	<b>LISTE B</b>
<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRE</b>
Sarah Esmieu	Franck Frottier
Pascal Fournier	
Daniel Habonneau	
Daniel Boulvrais	
<b>SUPPLEANTS</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Patrick Ashford	Sasha Ammar-Maassen
Sandrine Payenneville	
Yohan Feuvrier	
Mohammed Marwane	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-042 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE**

## **EXPOSÉ :**

### **Franck RIESTER**

Le Syndicat de la Mixte de la Géothermie, le Maire est membre de droit, mon représentant est Pascal Fournier et nous vous proposons de désigner 2 titulaires : Patrick Ashford et Éric Damet et 2 suppléants : Daniel Habonneau et Gaby Savanne.

Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU les statuts du Syndicat Mixte pour la Géothermie,

## **PROPOSE**

- M. le Maire, Président de droit ou son représentant : Pascal Fournier

Sont candidats :

<b>2 TITULAIRES</b>
Patrick Ashford
Eric Damet
<b>2 SUPPLEANTS</b>
Daniel Habonneau
Gaby Savanne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DESIGNE

- M. le Maire, Président de droit ou son représentant : Pascal Fournier

<b>2 TITULAIRES</b>
Patrick Ashford
Eric Damet
<b>2 SUPPLEANTS</b>
Daniel Habonneau
Gaby Savanne

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-043 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

Ensuite, nous passons au CCAS. Le Maire est président de droit, il y a 5 représentants désignés par le Conseil et donc je vous propose Sophie Deloisy, Christine Darras, Sonia Romain, Daniel Boulvrais et Gaby Savanne.

Est ce qu'il y a des remarques ? pas de remarques. Qui est contre ? Pardon oui ?

#### **Sylvie AGOSTINELLI**

Moi, je pourrais m'y inscrire ?

#### **Franck RIESTER**

Alors, ça dépend des dispositions puisque des fois, il y a des représentants de l'opposition et des fois non. Et en ce qui concerne le CCAS, il n'est pas mentionné particulièrement de représentant de l'opposition, voilà. Ça a toujours été comme ça, voilà. On applique vraiment les règlements mais vous êtes dans la commission des affaires sociales de toute façon ? Non ? il manquait une personne ! Et bien, vous pouvez y aller peut-être Madame Agostinelli, dans la commission affaires sociales ? où sont évoquées les questions du CCAS, en fait.

Je vous rajoute ?

Pas d'oppositions ? Il en a ainsi été décidé, donc pour le secrétariat, de rajouter Madame Agostinelli à la commission des affaires sociales, très bien !

Ah oui, c'est la une, la n°5 c'est affaires scolaires et famille, la une c'est le social. Puisqu'en fait, toutes les actions du CCAS sont évoquées en commission des affaires sociales, d'accord ? et on vous expliquera le fonctionnement entre le CCAS et la Ville, parce que c'est le dispositif au sein de la Ville qui gère une partie des questions sociales mais tous les sujets sont évoqués en commission des affaires sociales.

Mission locale, ah oui pardon, faut voter pour le CCAS qui est contre ? Si, on avait voté, qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSE de désigner :

- Le Maire, Président de droit
- 5 représentants désignés par le conseil
- Sophie DELOISY
  - Christine DARRAS

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Sonia ROMAIN
- Daniel BOULVRAIS
- Gaby SAVANNE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner en tant que délégués du Conseil municipal au sein du C.C.A.S. :

- Le Maire, Président de droit

5 représentants désignés par le conseil

- Sophie DELOISY
- Christine DARRAS
- Sonia ROMAIN
- Daniel BOULVRAIS
- Gaby SAVANNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-044 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE**

### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

Mission Locale, donc, il convient de désigner 2 délégués, sachant que Sophie Deloisy sera Présidente. Alors la Mission Locale, c'est pareil, ça on pourra vous expliquer en détail, c'est une association avec des statuts bien à part, etc.

Et donc, la ville de Coulommiers doit désigner 2 délégués. On vous propose Éric Damet et Valérie Martinaud. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Mission Locale,

PROPOSE

- Sophie Deloisy, Présidente

2 délégués :

- Eric Damet
- Valérie Martinaud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Sophie Deloisy, Présidente

2 délégués :

- Eric Damet
- Valérie Martinaud

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉCISION :

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### N° 2026-DEL-045 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE ET DES FETES

#### EXPOSÉ :

##### **Franck RIESTER**

Comité de Jumelage, donc là, je vous propose en tant que Président de droit, donc le Maire, la vice-Présidente Michèle Kit, 7 représentants désignés par le Conseil :

- Kévin Chevrier
- Daniel Boulvrais
- Ann Marie Kornek
- Gaby Savanne
- Carole Janklewicz
- Céline Guesdon
- Valérie Martinaud

Est ce qu'il y a des oppositions ? Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Comité de Jumelage et des fêtes ;

#### **PROPOSE**

- Le Maire, Président de droit
- Michèle Kit, Vice- Présidente

#### **7 représentants désignés par le conseil**

- Kévin Chevrier
- Daniel Boulvrais
- Ann Marie Kornek
- Gaby Savanne
- Carole Janklewicz
- Céline Guesdon
- Valérie Martinaud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme représentants du conseil municipal au sein de l'association Comité de Jumelage et des Fêtes :

- Le Maire, Président de droit
- Michèle Kit, Vice- Présidente

#### **7 représentants désignés par le conseil**

- Kévin Chevrier
- Daniel Boulvrais
- Ann Marie Kornek
- Gaby Savanne
- Carole Janklewicz
- Céline Guesdon
- Valérie Martinaud

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-046 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL DE COULOMMIERS**

### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

Régie du service culturel, donc c'est pareil là, c'est l'outil d'une partie des actions culturelles qui seront étudiées en commission des affaires culturelles. Il y a 5 membres du Conseil à désigner, plus 4 membres issus du secteur associatif local. Donc, je vous propose pour le conseil municipal :

- Thomas LOZANO
- Sarah ESMIEU
- Gaby SAVANNE
- Ann Marie KORNEK
- Valérie MARTINAUD

Et 4 membres issus du secteur associatif local :

- Mme LACHEZE DE MUREL
- Claire VOGEL
- Suzy QUIN
- José NEVOT

Est ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 12 novembre 2001 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers

Considérant que le règlement intérieur prévoit que le conseil d'exploitation est composé de 9 membres nommés par le conseil municipal, dont 5 membres du conseil municipal et 4 membres issus du secteur associatif local.

### **PROPOSE**

**DE DESIGNER** les représentants au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers :

5 membres du conseil municipal :

- Thomas LOZANO
- Sarah ESMIEU
- Gaby SAVANNE
- Ann Marie KORNEK
- Valérie MARTINAUD

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 membres issus du secteur associatif local :

- Mme LACHEZE DE MUREL
- Claire VOGEL
- Suzy QUIN
- José NEVOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
DESIGNE

5 membres du conseil municipal :

- Thomas LOZANO
- Sarah ESMIEU
- Gaby SAVANNE
- Ann Marie KORNEK
- Valérie MARTINAUD

4 membres issus du secteur associatif local :

- Mme LACHEZE DE MUREL
- Claire VOGEL
- Suzy QUIN
- José NEVOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-047 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMPUS SCOLAIRE DE COULOMMIERS**

## **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Campus de Coulommiers, alors en représentants au Campus de Coulommiers, je vous propose 3 délégués, Gaby Savanne, Sarah Esmieu et Valérie Martinaud. Pas de remarques ? Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R421-14 du Code de l'Education applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges et lycées ;

PROPOSE

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Campus de Coulommiers

Sont candidats :

- Gaby SAVANNE
- Sarah ESMIEU
- Valérie MARTINAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Gaby SAVANNE
- Sarah ESMIEU
- Valérie MARTINAUD

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-048 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MADAME DE LA FAYETTE**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Collège Madame de la Fayette, je vous propose en représentants de la Ville : Madame Valérie Martinaud. Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R421-16 du code de l'Education applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges et lycées de moins de 600 élèves ;

### **PROPOSE**

- De désigner 1 délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Madame de la Fayette.

Est candidate :

- Valérie MARTINAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### **DESIGNE**

- Valérie MARTINAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-049 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HIPPOLYTE REMY**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Collège Hippolyte Rémy, Madame Valérie Martinaud et Monsieur Kévin Chevrier. Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R421-14 du Code de l'Education applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges et lycées ;

### **PROPOSE**

- De désigner 2 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Hippolyte Rémy

Sont candidats :

- Valérie Martinaud,

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Kévin Chevrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Valérie Martinaud,
- Kévin Chevrier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-050 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SAINTE FOY**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Sainte Foy, je vous propose Madame Gaby Savanne, qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R421-16 du Code de l'Education applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges et lycées de moins de 600 élèves ;

PROPOSE

- De désigner 1 délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Sainte Foy

Est candidate :

- Gaby Savanne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Gaby Savanne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-051 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEHAN DE BRIE**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Pour les écoles maternelles, on a 2 délégués, je vous propose donc Gaby Savanne en tant qu'adjointe et Madame Karine Minetto. Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal qui sera chargé d'assister l'adjointe en charge de la délégation Education et Enfance (déléguée de droit) lors des différents conseils d'écoles

Considérant qu'afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier, il a été décidé de désigner un délégué par quartier

PROPOSE

- De désigner un délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Jean de la Fontaine et de l'école élémentaire Jehan de Brie, Gaby SAVANNE, adjointe à l'éducation et l'enfance étant membre de droit.

Est candidate :

- Karine Minetto

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Karine Minetto

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**N° 2026-DEL-052 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE KERGOMARD ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ROBERT**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Pour Pauline Kergomard, je vous propose Gaby Savanne et Éric Damet, qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal qui sera chargé d'assister l'adjointe en charge de la délégation affaires scolaires et familles (déléguée de droit) lors des différents conseils d'écoles

Considérant qu'afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier, il a été décidé de désigner un délégué par quartier

PROPOSE

- De désigner un délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Kergomard et de l'école élémentaire Louis Robert, Gaby SAVANNE, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et familles est membre de droit.

Est candidat :

- Eric Damet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Eric Damet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

#### N° 2026-DEL-053 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE VAUX VILLAGE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES DE GAULLE

### EXPOSÉ :

**Franck RIESTER**

Pour Vaux Village et l'école élémentaire Charles de Gaulle, je vous propose Gaby Savanne et Céline Guesdon. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal qui sera chargé d'assister l'adjointe en charge de la délégation affaires scolaires et familles (déléguée de droit) lors des différents conseils d'écoles

Considérant qu'afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier, il a été décidé de désigner un délégué par quartier

PROPOSE

- De désigner un délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Vaux Village et de l'école élémentaire Charles de Gaulle, Gaby SAVANNE, adjointe aux affaires scolaires et familles étant membre de droit.

Est candidate :

- Céline Guesdon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Céline Guesdon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

#### N° 2026-DEL-054 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE COULOMMIERS

### EXPOSÉ :

**Franck RIESTER**

Union Sportive Municipale de Coulommiers, je vous propose 2 délégués, Nathalie Salaün et Daniel Boulvrais. Qui est contre ? abstentions ? merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association,

PROPOSE

- De désigner 2 délégués du conseil municipal au sein de l'association ;

Sont candidats :

- Nathalie Salaün
- Daniel Boulvrais

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Nathalie Salaün
- Daniel Boulvrais

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-055 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA FOIRE AUX FROMAGES DE COULOMMIERS**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Comité de la Foire, 3 délégués qu'on a désignés. Je vous propose Sarah Esmieu, bien évidemment notre Présidente. Encore une très belle foire d'ailleurs, j'en profite pour dire cette année, bravo Sarah, c'était vraiment une belle réussite malgré l'absence des bovins. Et, je vous propose aussi Éric Damet et Sonia Romain. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association,

PROPOSE

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association

Sont candidats :

- Eric DAMET
- Sarah ESMIEU
- Sonia ROMAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Eric DAMET
- Sarah ESMIEU
- Sonia ROMAIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-056 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE GESTION DE NOTRE MAISON**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Les Amis du Musée. C'est donc le Maire et l'adjoint compétent qui sont.... Ah oui ! Notre Maison, pardon, je suis allé un peu vite.

Le Maire est Président de droit. Je vous propose 3 délégués, Éric Damet, Daniel Boulvrais et Sonia Romain. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU les statuts de l'association.

### PROPOSE

- d'élire 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association, le Maire est Président de droit.

Sont candidats :

- Eric DAMET
- Daniel BOULVRAIS
- Sonia ROMAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### DESIGNE

- Eric DAMET
- Daniel BOULVRAIS
- Sonia ROMAIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## N° 2026-DEL-057 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE

### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

L'association des Amis du Musée, votre serviteur et Thomas Lozano sont membres de droit. Il faut 3 délégués, je vous propose Sonia Romain, Ann Marie Kornek et Michèle Kit. Qui est contre? abstentions ? Merci.

M. le Maire,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU les statuts de l'association

### PROPOSE

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association. A noter que le M. le Maire et M. Thomas LOZANO, adjoint en charge de la culture et du patrimoine sont membres de droit.

Sont candidats :

- Sonia ROMAIN
- Ann Marie KORNEK
- Michèle KIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### DESIGNE

- Sonia ROMAIN
- Ann Marie KORNEK
- Michèle KIT

## **VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-058 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

#### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Correspondant Défense, je vous propose Monsieur Daniel Boulvais ici présent, qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 portant création des correspondants défense ;

Considérant qu'à l'issue des élections municipales, il convient de désigner un nouveau correspondant défense ;

Le Conseil Municipal,

Désigne M. Daniel BOULVRAIS, en qualité de correspondant défense de la Ville de Coulommiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-059 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION LE VALENTIN**

#### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Pour l'association de gestion de la Salle Le Valentin, je vous propose de déléguer Thomas Lozano et Daniel Boulvais. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association,

PROPOSE

- De désigner 2 délégués du conseil municipal au sein de l'association ;

Sont candidats :

- Thomas LOZANO
- Daniel BOULVRAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Thomas LOZANO
- Daniel BOULVRAIS

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-060 - DESIGNATION D'UN DELEGUE ISSU DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFRERIE DES COTEAUX BRIARDS**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Confrérie des Côteaux Briard, je vous propose Pascal Fournier, qui est contre ? oui, il picole plus ! qui est contre ? abstentions ? Merci.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du 13 avril 2019 de l'association LA CONFRERIE DES COTEAUX BRIARDS

CONSIDERANT qu'il y est indiqué que sont membres de droit au sein du Conseil d'Administration :

- le Maire de Coulommiers
- un membre du conseil municipal

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger dans cette instance.

### **PROPOSE**

- de désigner un membre du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration LA CONFRERIE DES COTEAUX BRIARDS

Est candidat pour être membre Conseil d'Administration de l'association LA CONFRERIE DES COTEAUX BRIARDS :

- M. Pascal FOURNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### **DECIDE**

- Est désigné(e) délégué(e) du Conseil Municipal, au sein de l'association : La Confrérie des Côteaux Briards : M. Pascal FOURNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-061 - DESIGNATION DU REFERENT PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Je vous propose d'être le référent pour le PLUi. Alors le PLUi, c'est le plan local d'urbanisme Intercommunal. Parce que vous savez que nous allons devoir, enfin, nous sommes en train d'établir un plan local d'urbanisme au niveau de l'agglomération qui remplacera à la fois les

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

plans locaux de chaque commune et le schéma de cohérence territoriale du territoire pour avoir un seul document unique. Là aussi, on aura l'occasion d'en parler parce que c'est un point, évidemment, très important et vu l'importance que ça peut avoir en termes d'urbanisme pour Coulommiers, c'est moi qui représenterai la ville au sein de ce PLUi.

M. le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L.5216-5

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-8 et suivants

**VU** la délibération n°2024-144 du Conseil communautaire en date du 9 octobre 2024 détaillant la prescription d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal et la définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec le public.

**VU** la Conférence intercommunale des Maires qui s'est tenue le 17 septembre 2024, organisée conformément aux dispositions de l'article L.153-8 du code de l'urbanisme et dont l'objet portait sur les modalités de collaboration entre les communes membres et l'agglomération, avec notamment la mise en place des élu(e)s référent(e)s « PLUi ».

**CONSIDÉRANT** que la charte de gouvernance prévoit, pour chaque conseil municipal, qu'il soit mise en place un(e) élu(e) référent(e) « PLUi » ;

**Article 1 : PROPOSE** de désigner :

- M. Franck RIESTER, membre du Conseil municipal, en tant qu'élu référent « PLUi » pour la commune de Coulommiers

**Article 2 : RAPPELLE** les missions de l'élu(e) référent(e) « PLUi », à savoir :

- Informer le conseil municipal de l'état d'avancement du PLUi
- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'Agglomération pour toutes questions liées au PLUi.
- Recueillir et transmettre les documents, informations, document et avis relatifs à la commune
- Participer à l'élaboration du PLUi afin d'assurer un lien entre les instances de pilotage (COPIL élargi), les instances techniques (groupes de travail thématiques) et le conseil municipal ;
- Distinguer et débattre sur les singularités de la commune lors des instances techniques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Article 1 : PROPOSE** de désigner :

- M. Franck RIESTER, membre du Conseil municipal, en tant qu'élu référent « PLUi » pour la commune de Coulommiers

**Article 2 : RAPPELLE** les missions de l'élu(e) référent(e) « PLUi », à savoir :

- Informer le conseil municipal de l'état d'avancement du PLUi
- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'Agglomération pour toutes questions liées au PLUi.
- Recueillir et transmettre les documents, informations, document et avis relatifs à la commune
- Participer à l'élaboration du PLUi afin d'assurer un lien entre les instances de pilotage (COPIL élargi), les instances techniques (groupes de travail thématiques) et le conseil municipal ;
- Distinguer et débattre sur les singularités de la commune lors des instances techniques ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026-DEL-062 - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE**  
**DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)**

**EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Concernant le SDESM, le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, je vous propose 2 délégués titulaires : Eric Damet, Pascal Fournier ; Et un délégué suppléant : Sarah Esmieu. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

**PROPOSE** de désigner en tant que délégués au sein du Comité de territoire :

Sont candidats :

Délégués titulaires :

- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

Délégué suppléant :

- Sarah ESMIEU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DESIGNE :**

Délégués titulaires :

- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

Délégué suppléant :

- Sarah ESMIEU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**N° 2026-DEL-063 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE**  
**D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE**  
**ET DES DEUX MORIN**

**EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Pour le Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie des Deux Morin, je vous propose d'être délégué titulaire et que Pascal Fournier soit suppléant. Non ? Alors Sarah ? pardon, Sarah Esmieu, Pascal en suppléant alors ?

D'accord, très bien, alors je répète, pardon, je vous propose donc d'être titulaire de la ville de Coulommiers pour le Syndicat de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie des Deux Morin et que Sarah Esmieu, soit ma suppléante. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire,

VU le code de l'environnement, et notamment l'article L333-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5721-1 et suivants,

VU la délibération n°11/262 du 28 novembre 2011 portant adhésion au Syndicat Mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant suite au renouvellement du conseil municipal,

PROPOSE de désigner les délégués :

Sont candidats :

Délégué titulaire :

- Franck RIESTER

Délégué suppléant :

- Sarah ESMIEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Délégué titulaire :

- Franck RIESTER

Délégué suppléant :

- Sarah ESMIEU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**N° 2026-DEL-064 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN (GHEF)**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Est Francilien, le Ghef, je propose que ça soit moi qui soit le représentant, d'ailleurs, j'étais, tout à l'heure présent à la réunion du Conseil de surveillance. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R6143-3 du Code de la Santé Publique.

PROPOSE

De désigner :

- Franck RIESTER représentant du conseil municipal pour siéger au Conseil de surveillance du Grand Hôpital de l'Est Francilien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

De désigner :

- Franck RIESTER représentant du conseil municipal pour siéger au Conseil de surveillance du Grand Hôpital de l'Est Francilien.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026-DEL-065 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

**EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Concernant la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la fameuse CLECT, que Éric Damet se fera une joie de présenter aux membres de la commission des affaires financières parce que c'est un peu technique. Je vous propose donc que ce soit Éric Damet, en titulaire et Pascal Fournier, en suppléant. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu l'article 1609 noniès C du Code général des impôts ;

Considérant que le nombre de représentants par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de la CLECT

**PROPOSE**

Sont candidats :

- Eric DAMET, titulaire
- Pascal FOURNIER, suppléant

Après examen et délibéré, le conseil municipal désigne pour siéger au sein de la CLECT :

- Eric DAMET, titulaire
- Pascal FOURNIER, suppléant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

**N° 2026-DEL-066 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE D'ID77**

**EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

L'Assemblée Générale d'ID 77, je vous propose Éric Damet, en titulaire et Pascal Fournier, en suppléant. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération n° 2019-DEL-091 en date du 9 septembre 2019 portant sur l'adhésion de la Ville de Coulommiers au service ID 77 ;

## **VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale d'ID 77, suite au renouvellement du Conseil municipal ;

PROPOSE

- de désigner M. Eric DAMET comme représentant titulaire de la Ville de Coulommiers au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID 77 » ;
- de désigner M. Pascal FOURNIER comme représentant suppléant de la Ville de Coulommiers au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID 77 » ;
- de dire que M. Franck RIESTER, Maire de Coulommiers, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner M. Eric DAMET comme représentant titulaire de la Ville de Coulommiers au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID 77 » ;
- de désigner M. Pascal FOURNIER comme représentant suppléant de la Ville de Coulommiers au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID 77 » ;
- de dire que M. Franck RIESTER, Maire de Coulommiers, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-067 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARED**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Conseil d'administration de la CARED, je vous propose Sophie Deloisy ès qualité. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association CARED (Cellule d'Aide à la Recherche d'Emploi pour les Personnes en Difficulté), en particulier son article 9 relatif au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'association est constitué d'un collège de membres élus, incluant des représentants des communes où la CARED est implantée,

CONSIDÉRANT que la CARED occupe quotidiennement des locaux au sein de la structure France Services de Coulommiers,

PROPOSE

De désigner un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association CARED ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Mme Sophie DELOISY pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association CARED.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

### N° 2026-DEL-068 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION OPAH - RU ATTRIBUTION DES AIDES

#### EXPOSÉ :

##### **Franck RIESTER**

Pour l'OPAH et donc RU pour les commissions d'attribution des aides, je vous propose Franck Riester, Sarah Esmieu, Matthieu Brun, Pascal Fournier, Yohan Feuvrier, Éric Damet, Daniel Habonneau, Sophie Deloisy pour le CCAS, un représentant agent insalubrité, ça je ne sais pas, qui c'est l'agent ? Nathalie Durand et un représentant de l'opérateur en charge du suivi de l'animation ? Madame Roland. Et pour le technicien de la Ville et de la Communauté d'agglo ? on verra.

Qui est contre ? abstentions ? Merci beaucoup.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021 DEL 085 approuvant la composition de la Commission OPAH–RU Attribution des Aides ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal à cette Commission ;

#### PROPOSE

- Franck RIESTER
- Sarah ESMIEU
- Matthieu BRUN
- Pascal FOURNIER
- Yohan FEUVRIER
- Eric DAMET
- Daniel HABONNEAU
- CCAS : Sophie DELOISY
- 1 représentant agent insalubrité
- 1 représentant de l'opérateur en charge du suivi/animation
- Techniciens de la ville et de la communauté d'agglomération

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

#### DESIGNE :

Les membres de la Commission OPAH-RU Attribution des Aides, sont :

- Franck RIESTER
- Sarah ESMIEU
- Matthieu BRUN
- Pascal FOURNIER
- Yohan FEUVRIER
- Eric DAMET
- Daniel HABONNEAU
- CCAS : Sophie DELOISY
- 1 représentant agent insalubrité
- 1 représentant de l'opérateur en charge du suivi/animation
- Techniciens de la ville et de la communauté d'agglomération

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

### N° 2026-DEL-069 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

#### EXPOSÉ :

##### **Franck RIESTER**

Alors la Commission des Impôts indirects, là, vous avez sur table, directs ! pardon, ce sont les impôts directs. Vous avez donc la liste là. Donc, je vous rappelle, cette commission a pour vocation, qui est réunie pas très souvent, d'éventuellement modifier la catégorie de la résidence lorsqu'il y a des travaux dans une maison, pour voir si la catégorie est la bonne ou pas. Donc, franchement c'est plus technique mais voilà, ça fait partie des obligations qu'on a. Est ce qu'il y a des oppositions ? pas d'opposition.

Qui est contre ? abstentions ? Merci.

Oui Madame Janklewicz ? Ah oui, c'est Madame et non Monsieur Janklewicz dans la liste, oui tout à fait Madame, bien joué !

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT l'obligation de constituer la commission communale des Impôts Directs,

CONSIDERANT la nécessité de désigner deux listes de 16 contribuables en vue de la désignation de 8 délégués titulaires et 8 suppléants pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs,

#### PROPOSE les listes suivantes :

En qualité de commissaires titulaires :					
	Monsieur ou Madame	Nom	Prénom	Adresse	Ville
1	Monsieur	BOULVRAIS	Daniel	21 avenue de Rebais	Coulommiers
2	Monsieur	FOURNIER	Pascal	17 rue des Prés St Lazare	Chailly en Brie
3	Madame	BOUCHE	Bernadette	5 rue des Résistants et des Déportés	Coulommiers
4	Monsieur	GUILLAUMET	André	8 rue Collot	Coulommiers
5	Monsieur	HABONNEAU	Daniel	547 rue du Liéton	Mouroux
6	Madame	DELOISY	Sophie	42 rue Carnot	Coulommiers
7	Madame	JOLIVET	Elisabeth	8 Rue Ménager	Coulommiers
8	Monsieur	DAMET	Eric	23 rue Carnot	Coulommiers
9	Madame	ROMAIN	Sonia	16 rue Marcel Clavier	Coulommiers
10	Monsieur	BOSSEAU	Jean-Paul	11 rue Verte	Coulommiers
11	Monsieur	METAIS	Jean Marc	Résidence Bourgogne	Coulommiers
12	Monsieur	CHAPOTOT	Ike	41 avenue de Strasbourg	Coulommiers
13	Madame	FAYE	Marie Agnès	7 rue Collot	Coulommiers
14	Madame	PAYENNEVILLE	Sandrine	61 avenue Gastellier, résidence Poirier Collot	Coulommiers
15	Madame	PICARD	Laurence	Place du 27 Août	Coulommiers
16	Monsieur	KIT	Dominique	16 rue de la Brisebèche	Coulommiers

En qualité de commissaires suppléants :					
	Monsieur ou Madame	Nom	Prénom	Adresse	Ville
1	Monsieur	OUSSELIN	Valentin	112 B rue du Theil	Coulommiers
2	Monsieur	LIVACHE	Alain	33 rue de Vaux	Coulommiers
3	Monsieur	HOUDARD	Christophe	21 rue de la Pêcherie	Coulommiers
4	Madame	MARTINAUD	Valérie	16 rue Ménager	Coulommiers
5	Madame	VOGEL	Claire	Rue Yvette Troispoux	Coulommiers

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6	Madame	ESMIEU	Sarah	85 avenue Jehan de Brie	Coulommiers
7	Madame	MULOT	Murielle	12 cour des Houilles	77120 Aulnoy
8	Monsieur	ASHFORD	Patrick	7 Place des Charmilles	Coulommiers
9	Madame	JANKLEWICZ	Carole	5 rue des Pré au Roi	Coulommiers
10	Monsieur	GOBARD	Eric	Ferme de Chantemerle	77120 Aulnoy
11	Monsieur	MARWANE	Mohammed	2 place Pierre Magnon	Coulommiers
12	Monsieur	CONSTANTIN	Pascal	89 ue Neuve des Près	Coulommiers
13	Monsieur	GUERY	Phillipe	80 bis rue des Grands Maisons	Coulommiers
14	Madame	SALAÛN	Nathalie	26 avenue de Rebais	Coulommiers
15	Monsieur	LOZANO	Thomas	93 avenue de Strasbourg	Coulommiers
16	Madame	GUESDON	Céline	13 rue François Mansart	Coulommiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les listes de commissaires titulaires et commissaires suppléants présentées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-070 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **EXPOSÉ :**

##### **Franck RIESTER**

Bien, ensuite oui alors, attends, ne bouge pas ! Non, non, attends, que je ne me trompe pas. Ce qu'il faudrait, c'est de me sortir l'ordre du jour à part, parce que sinon c'est un peu chiant. Merci.

C'est la 41, alors modification du tableau des effectifs. Bon, alors ça c'est un grand classique pour ceux qui découvrent le Conseil municipal.

Je vais donner la parole à Éric Damet, d'ailleurs, en tant qu'adjoint en charge des ressources humaines, pour qu'il nous présente la délibération.

##### **Eric DAMET**

Vous m'entendez ? Oui, donc, est joint au document, le tableau des effectifs. (changement de micro).

Donc, il est proposé de créer, donc je disais, il est joint le tableau des effectifs. Vous avez le tableau des effectifs avant et après, si on vote cette modification.

Donc, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe, pour réaliser un recrutement suite à un départ à la direction des ressources humaines. Un poste de technicien principal première classe, un poste de technicien principal de 2ème classe, 2 postes d'agents de maîtrise principale, un poste d'agent de maîtrise et 2 postes d'adjoints techniques. Et vous verrez, c'est dans la modification, vous verrez à quel endroit se produit ces modifications. Y a-t-il des questions ?

##### **Franck RIESTER**

Bien qui est contre ? abstentions ? Merci.

Oui, je vous en prie Madame Dautremer, Allez-y. Mettez votre micro si, je pense que le vôtre va marcher, allez-y, non ?

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Chrystelle DAUTREMER**

Si, ça va, c'est bon.

**Franck RIESTER**

Oui ?

**Chrystelle DAUTREMER**

Est ce qu'il est prévu dans le tableau des effectifs d'augmenter la Police municipale ?

**Franck RIESTER**

Alors (interrompu)

**Chrystelle DAUTREMER**

Ou élargir, vous parliez dans votre programme, d'élargir l'amplitude horaires.

**Franck RIESTER**

Non, alors là, il n'est pas prévu de le faire tout de suite, mais ça fait partie des choses qu'on aura l'occasion de présenter. Mais ce n'est pas quelque chose qui est pour l'instant mis en place.

**Chrystelle DAUTREMER**

Ok.

**Franck RIESTER**

Alors d'autres questions ? Non, donc on avait voté juste avant, donc c'est bon. Dans le tableau des effectifs, vous verrez, c'est pour ça que je vous dis, c'est un grand classique, c'est qu'en fait, on le modifie en permanence. C'est le problème de la gestion des ressources humaines dans une collectivité, c'est que c'est très encadré, très complexe. Donc dès qu'on bouge quelqu'un, dès qu'on veut recruter quelqu'un, qu'on veut ne plus avoir quelqu'un, il faut bouger le tableau des effectifs, c'est d'une lourdeur monstre.

Donc, des fois on va vous passer, d'ailleurs c'est le point que je fais après pour le Cabinet, on passe un certain nombre de délibérations pour nous permettre des possibilités sans pour autant que, forcément, il y ait le recrutement à la clé et vice-versa.

Enfin, c'est plus technique que politique, presque.

Alors, ce que je vous propose d'ailleurs, c'est qu'Éric fasse, dans sa première Commission, un point spécifique sur comment fonctionnent ces tableaux des effectifs, parce que c'est vrai que quand on n'est pas habitué c'est compliqué.

**Chrystelle DAUTREMER**

Donc, éventuellement, au prochain CM, il peut y avoir encore le tableau des effectifs ?

**Franck RIESTER**

Ah bien sûr, on peut faire tout ce qu'on veut avec les modifications des tableaux des effectifs.

**Chrystelle DAUTREMER**

Et c'est prévu cette année quand même une augmentation de l'effectif de la police municipale ?

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Franck RIESTER**

Alors, on verra le moment venu comment les choses vont se passer. Mais on a dit aux Columériens qu'on allait faire en sorte d'adapter le mieux possible le système de police municipale et donc le dispositif, le nombre d'hommes et de femmes en fonction des besoins. C'est l'engagement qu'on a pris. Et on a dit qu'on le faisait non pas, par principe parce que c'est les Columériens qui payent, mais en fonction des besoins.

## **Chrystelle DAUTREMER**

Oui, moi je vois juste pour notre sécurité. Je me promène tous les soirs à Coulommiers et c'est une cata.

## **Franck RIESTER**

Je vous laisse ces propos, quand je regarde les chiffres, j'ai encore fait le point avec la Commandante de Police, les chiffres sont en stabilité, voire en baisse, en termes de d'insécurité. Donc, je vous laisse, je vous disais, ces propos que je ne partage pas. Mais pour autant, la sécurité est une de nos priorités à toute l'équipe et on s'en donne les moyens et on continuera de s'en donner les moyens.

## **Chrystelle DAUTREMER**

Merci.

## **Franck RIESTER**

Merci Madame Dautremer.

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L311.1 à L372.2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié ;

Vu le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des postes afin de prévoir des recrutements, et de les intégrer au tableau des effectifs ;

PROPOSE

- de créer :
  - un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (de 5 à 6), pour réaliser un recrutement suite à un départ en DRH ;
  - un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (de 9 à 10),
  - un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (de 8 à 9),
  - deux postes d'agent de maîtrise principal (de 13 à 15),
  - un poste d'agent de maîtrise (de 14 à 15),
  - deux postes d'Adjoint Technique (de 84 à 86),ces sept derniers postes pour les services techniques ;
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le Maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre des articles L331.1 à L334.3 du CGFP) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DECIDE

- de créer :
  - o un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (de 5 à 6), pour réaliser un recrutement suite à un départ en DRH ;
  - o un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (de 9 à 10),
  - o un de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (de 8 à 9),
  - o deux postes d'agent de maîtrise principal (de 13 à 15),
  - o un poste d'agent de maîtrise (de 14 à 15),
  - o deux postes d'Adjoint Technique (de 84 à 86),
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le Maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre des articles L331.1 à L334.3 du CGFP) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

### **N° 2026-DEL-071 - EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET**

### **EXPOSÉ :**

**Franck RIESTER**

Dans le même esprit, il s'agit de, je te donne la parole pour le point suivant ? non, pas spécialement.

Le point suivant, c'est la même chose, c'est d'ouvrir la possibilité d'emploi d'un collaborateur de Cabinet, comme ça se fait dans les collectivités.

Là aussi, il n'est pas forcément nécessaire de recruter pour autant mais on doit ouvrir le poste pour permettre de le faire le cas échéant. Est ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Qui est contre ? abstentions ? Merci.

M. le Maire,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.333-1 à L.333-11 ;

VU le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, la commune, au regard de sa strate démographique, est autorisée à disposer d'un poste de collaborateur de cabinet ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 du décret n°87-1004 précité, l'autorité territoriale ne peut pas recruter de collaborateur de cabinet en l'absence de crédits disponibles au budget ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser le poste en prévoyant les crédits nécessaires à ce recrutement ;

### **PROPOSE**

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet durant le mandat, et l'autoriser à signer le(les) contrat(s) de recrutement à intervenir ;

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité ce jour,

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.

## **VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- de rembourser les frais engagés par le collaborateur du cabinet du Maire pour ses déplacements sur le territoire métropolitain, dans les conditions prévues par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 ;

En cas de vacance dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Ces crédits seront prévus aux budgets de la collectivité.

### **DÉCIDE**

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet durant le mandat, et l'autoriser à signer le(les) contrat(s) de recrutement à intervenir ;

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité ce jour,

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.

- de rembourser les frais engagés par le collaborateur du cabinet du Maire pour ses déplacements sur le territoire métropolitain, dans les conditions prévues par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 ;

En cas de vacance dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Ces crédits seront prévus aux budgets de la collectivité.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **N° 2026-DEL-072 - SOLLICITATION DES SERVICES FISCAUX DES ENTREPRISES POUR L'APPLICATION DE LA TVA SUR UN LOYER COMMERCIAL**

### **EXPOSÉ :**

#### **Franck RIESTER**

Question numéro 43, sollicitation des services fiscaux des entreprises pour l'application de la TVA sur un loyer commercial, Monsieur Damet ? Monsieur Damet me regarde avec un œil. Donc ? non, ce n'était pas prévu, d'accord.

Je vais vous la présenter, donc il s'agit de solliciter les services fiscaux pour l'application de la TVA sur les loyers commerciaux puisque vous savez que la ville a pris la décision pour, à la fois, le mieux possible optimiser ses locaux et en même temps faciliter le développement d'une entreprise industrielle à Coulommiers qui s'appelle SPS Médical, de lui permettre de louer une partie des locaux qui appartiennent à la ville, qui sont les anciens locaux de Brodard Graphiques à l'époque. Et donc c'est le cas, c'est fait, ils sont déjà installés dans les locaux. Ça a nécessité, d'ailleurs, des investissements de la ville pour permettre l'installation de ce locataire et d'ailleurs, cette entreprise est ravie et a, du fait que la ville a pris cette décision, a de beaux projets d'investissement encore, avec du recrutement à la clé à Coulommiers. Et donc, là, il s'agit simplement de vous proposer un dispositif fiscal particulier adapté à la TVA sur un loyer commercial. Voilà, ce que nous, Collectivité, on ne le faisait pas jusqu'à maintenant, là on le fait puisqu'on loue à cette société qui loue donc, des locaux commerciaux.

Pas de question ? C'est vraiment très technique.

Et bien, qui est contre ? abstentions ? Merci.

# VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Vu le code général des impôts, notamment les modalités de mise en œuvre de la taxe sur la valeur ajoutée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°2023-DEL-102 du 18 décembre 2023 autorisant la location d'un ensemble immobilier de 4 200M2 à SPS Médical,

Considérant le bail commercial signé avec SPS Médical le 23/07/2025 fixant le montant du loyer à 150 000 € HT,

Considérant qu'au titre de ce bail commercial, le bailleur entend prendre les dispositions sur la TVA à appliquer,

Considérant les premiers échanges avec les Services des Impôts aux Entreprises en la matière,

Considérant le principe de délibérer pour demander l'assujettissement de la TVA sur cette activité aux services fiscaux et pour le budget principal,

Considérant la mise en œuvre du premier loyer à compter du 18/12/2025, date de mise en service des activités de l'entreprise,

## **PROPOSE :**

- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de cette activité au sein du budget principal et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création.

- De prendre en compte l'assujettissement de la TVA au titre du premier loyer dû à compter du 18/12/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

## **DECIDE :**

- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de cette activité au sein du budget principal et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création.

- De prendre en compte l'assujettissement de la TVA au titre du premier loyer dû à compter du 18/12/2025

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité .**

## **DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU**

### **Franck RIESTER**

Ensuite, il y a les Décisions du Maire, vous avez le compte rendu d'un certain nombre de Décisions du Maire. Je vous rappelle, lors du Conseil municipal précédent, je vous avais dit qu'il y avait toute une série de pouvoirs donnés au Maire de prendre des Décisions sans passer par des délibérations. Mais ces Décisions doivent faire l'objet d'un compte rendu de Décisions, qui est en toute transparence inscrit ici, et, vous pouvez bien sûr poser des questions si vous le souhaitez ou avoir des informations complémentaires.

Pas de questions ? Et bien merci.

## VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-DEC-001 en date du 19 janvier 2026 : Passation d'un contrat de prestation de service avec M. Cyrille FICHER, prestataire, afin de développer une action « Sport Santé ».

2026-DEC-002 en date du 21 janvier 2026 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Matmut pour le remboursement du panneau endommagé le 29/11/2025. La recette correspondante, d'un montant de 215,30 € sera imputée au compte 788 020.

2026-DEC-003 en date du 03 février 2026 : Acceptation d'un chèque bancaire émanant de Axa France IARD suite à l'incendie survenu le 01/08/2023, remboursement lié au VRD. La recette correspondante, d'un montant de 5 871,36 € sera imputée au compte 758 88 814.

2026-DEC-004 en date du 03 février 2026 : Acceptation d'un chèque bancaire émanant de Groupama Paris Val de Loire suite à l'incendie survenu le 01/08/2023. La recette correspondante, d'un montant de 1 000 € sera imputée au compte 75888 814.

2026-DEC-005 en date du 23 février 2026 : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour un montant de 1 000 000 €.

2026-DEC-006 en date du 23 mars 2026 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la MACIF pour le remboursement du panneau de signalisation endommagé le 04/12/2025. La recette correspondante, d'un montant de 215,30 € sera imputée au compte 7788 020.

2026-DEC-007 en date du 20 mars 2026 : Gestion des provisions sur créances « douteuses » - budget Ville. Procède au titre de l'exercice 2026, à l'émission d'un mandat de 4 986,30 € au compte 6817.

2026-DEC-008 en date du 23 mars 2026 : Remboursement par la commune d'un montant de 288€ (franchise) à une administrée suite à la dégradation de son véhicule. Les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020 65888 FIN.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Franck RIESTER**

Est ce qu'il y a des questions diverses ? pas de questions diverses.

Et bien écoutez, je vous remercie, je vous souhaite une bonne fin de soirée et à très bientôt.

La séance est levée à 19 h 40